



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Guéret, le samedi 11 juillet 2026

Passage du département de la Creuse en vigilance ROUGE canicule

À compter de dimanche 12 juillet 2026

Jean-Philippe Legueult, préfet de la Creuse, vous informe du passage en vigilance rouge canicule à compter de ce dimanche 12 juillet 2026 à 12 heures.

L'épisode caniculaire se poursuit et s'intensifie en raison d'une masse d'air très chaud sur la région. Samedi après-midi, les températures maximales étaient de l'ordre de 34 à 37°C, voire 38°C en plaine. Dans la nuit de samedi à dimanche, on attend généralement 18 à 22°C. Dimanche après-midi, les températures maximales attendues augmentent nettement et sont comprises entre 37°C et 40°C voire 41°C en plaine. On attend entre 33°C et 37°C sur le relief. Dans la nuit de dimanche à lundi, on attend généralement 20 à 24°C en plaine, 17 à 20°C sur le relief.

Des mesures prises pour éviter de surcharger les services de secours

Tenant compte de la saturation actuelle des urgences et de la forte sollicitation des services de secours, le préfet a pris, par arrêté, des dispositions visant à prévenir une surcharge des services de secours et des établissements de santé, en raison des températures élevées. Ces mesures, visent à garantir la continuité des services essentiels tout en préservant la capacité d'intervention des secours et la disponibilité des établissements de santé.

Ces mesures entrent en vigueur dès ce dimanche 12 juillet midi jusqu'à la fin de l'épisode caniculaire :

- interdiction de vente et de consommation d'alcool sur la voie publique. Cette interdiction ne s'applique pas aux terrasses des établissements titulaires des autorisations requises.
- interdiction des manifestations sportives,
- interdiction des manifestations festives de plein air de 14 heures jusqu'à 19 heures (brocantes, vide-greniers, repas, concerts, etc.)
- l'autorisation pour les chantiers de débuter à partir de 6 heures du matin (au lieu de 7 heures), afin de limiter l'exposition des ouvriers aux heures les plus chaudes.

Contact presse - Cabinet du Préfet

Bureau Départemental de la Communication Interministérielle

Tél service : 05 55 51 58 9

Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr

Préfecture de la Creuse – BP79 – 23011 Guéret Cédex

Concernant l'organisation d'évènement festif de plein air, la préfecture invite les organisateurs à déplacer, dans la mesure du possible, leurs événements dans un lieu climatisé et rafraîchi. L'interdiction des manifestations festives de plein air vise surtout à limiter l'activité des services de secours, en particulier les sapeurs-pompiers, déjà fortement mobilisés.

Pour rappel, deux arrêtés pris lors du passage en vigilance orange sont toujours en cours :

- interdiction des travaux agricoles et forestiers, pouvant déclencher des feux de forêts, de 14 heures à 19 heures,
- interdiction de tir de feux d'artifice.

Adoptez les bons réflexes

Quelques conseils de prévention en période de forte chaleur peuvent vous permettre de prendre soin de vous et de vos proches :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif.
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour.
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.
- Restez au frais plusieurs heures par jour dans un lieu frais
- Privilégiez les activités douces.
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais).
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

Activation du numéro vert « Canicule info service » au 0 800 06 66 66

Pour faire face à ces fortes chaleurs, le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des personnes handicapées a activé le numéro vert *Canicule Info service* au 0800 06 66 66.

En cas de besoin d'une prise en charge ne relevant pas d'une urgence vitale :

1. Appelez prioritairement votre médecin traitant ;
2. S'il n'est pas disponible, recourez à une alternative à proximité en consultant par exemple la carte des lieux de soins
- 3. En cas de doute ou si aucune offre n'est disponible, appelez le 15.**

Toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sont consultables sur le site internet du ministère :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-vagues-de-chaleur-et-leurs-effets-sur-la-sante>

Un prochain centre opérationnel départemental se tiendra demain dimanche 12 juillet 2026

Contact presse - Cabinet du Préfet

Bureau Départemental de la Communication Interministérielle

Tél service : 05 55 51 58 9

Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr

Préfecture de la Creuse – BP79 – 23011 Guéret Cédex